



Original : français

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 24 mars 2015

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Composée comme suit : M. le juge Marc Perrin de Brichambaut, juge président
Mme la juge Olga Herrera Carbuccia
M. le juge Péter Kovács

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO

Public

Ordonnance notifiant l'élection du juge président

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda
M. James Stewart

Le conseil de Mathieu Ngudjolo

M^e Catherine Mabilie
M^e Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants légaux des victimes

M^e Luc Walley
M^e Franck Mulenda
M^e Carine Bapita Buyangandu
M^e Paul Kabongo Tshibangu
M^e Joseph Keta Orwinyo

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Les représentants des États

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**

GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres
Mr Pieter de Baan

LES JUGES DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II de la Cour pénale internationale (« la Cour »), dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, en application de la norme 13-2 du Règlement de la Cour, rendent la présente ordonnance notifiant l'élection du juge président.

1. Le 17 mars 2015, la Présidence a remplacé deux juges de la Chambre de première instance II¹. Elle a décidé que Mmes les juges Christine Van den Wyngaert et Silvia Fernández de Gurmendi seraient remplacées par MM. les juges Marc Perrin de Brichambaut et Péter Kovács.
2. La même journée, la Présidence a assigné la présente affaire à la Chambre de première instance II et lui a transmis le dossier de la procédure².
3. Les juges de la Chambre de première instance II ont élu le juge Marc Perrin de Brichambaut en qualité de juge président de la Chambre.

LES JUGES DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II,

DÉCIDENT que M. le juge Marc Perrin de Brichambaut est le juge président de la Chambre de première instance II.

¹ Decision replacing two judges in Trial Chamber II, 17 mars 2015 (notifiée le 18 mars 2015), ICC-01/04-01/07-3530.

² Decision referring the case of *The Prosecutor v. Thomas Lubanga Dyilo* to Trial Chamber II, 17 mars 2015 (notifiée le 18 mars 2015), ICC-01/04-01/06-3131.

Fait en anglais et en français, la version française faisant foi.

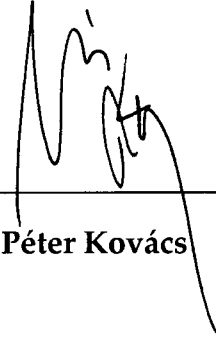


M. le juge Marc Perrin de Brichambaut

Juge président



Mme la juge Olga Herrera Carbuccion



M. le juge Péter Kovács

Fait le 24 mars 2015

À La Haye (Pays-Bas)